



Liquidation judiciaire promoteur immobilier

Par nul, le **30/06/2010** à **08:50**

Bonjour,

Nous avons acheté sur plan un appartement et versé 2 acomptes. Le chantier n'est jamais sorti de terre et le promoteur a été déclaré en liquidation judiciaire? Nous avons déclaré notre créance auprès du liquidateur. Celui ci nous informe qu'une procédure est actuellement en cours afin d'obtenir la résolution des VEFA. Qu'est que cela veut dire? Le projet est abandonné ? Que pouvons nous faire et espérer pour récupérer nos acomptes.

Merci d'avance